



Contrat de travail non respecté

Par **barbara1974**, le **16/03/2014** à **23:02**

Bonjour, je travaille en restauration avec un contrat à 39h, en novembre 2012 nous avons changé de patron et il ne paye que sur 35H. De plus mon taux horaire est à 11 euro brut mais à 9.53 sur la fiche de paye, j'ai été à l'inspection du travail pour leur expliquer la situation mais cela va bientôt faire un an que je les attends.... A plusieurs reprises j'ai demandé à mon patron de remettre toutes ses fautes dans les règles mais il fait le sourd!!! Que dois-je faire?

Par **P.M.**, le **17/03/2014** à **09:37**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez pris date de votre revendication par lettre recommandée avec AR car je pense que vous pourriez attendre longtemps...

Si l'employeur ne répondait pas favorablement, il ne vous resterait qu'à saisir le Conseil de Prud'Hommes....

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par : "De plus mon taux horaire est à 11 euro brut mais à 9.53 sur la fiche de paye"...